

Pertes de fonds sur cerisier et vigne

Le demandeur

Raison sociale pour les sociétés

PACAGE

SIRET

Nature de fonds	Parcelles sinistrées Utiliser les références du RPG PAC 2021 (n° ilot + n° parcelle) <i>En l'absence de dossier PAC, indiquer des références cadastrales (section + n° parcelle)</i>	COMMUNES	Eléments sinistrés					
			Âge des plants à la date du sinistre	SURFACE sinistrée (Ha)	NOMBRE DE PIEDS <u>sinistrés</u>	Nombre de pieds <u>à arracher</u>	Nombre de pieds <u>à replanter</u>	Nombre de pieds <u>à relever</u>
			1 ligne par âge				(1) et (2)	(1)
VIGNE								
CERISIER								

(1) A l'achèvement des travaux de replantation :Travail réalisé par l'exploitant : compléter le document "attestation des travaux réalisés par les moyens propres de l'exploitation" (Cf. imprimé joint à cet effet).Travail réalisé par entreprise : transmettre les factures acquittées(*).**(2) Joindre les factures acquittées(*) de l'achat des nouveaux plants.**

DATE

SIGNATURE *Tous les associés pour les GAEC*

(*) L'acquittement d'une facture peut être justifié :

- SOIT par l'entreprise : avec apposition de la mention "payée", du cachet de l'entreprise, de la date et du mode de règlement.

- SOIT par l'exploitant : en joignant à la facture un extrait du relevé de compte bancaire où apparaît le règlement.